

ARRETE REGLEMENTAIRE N°6.1.024/2024

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nous, Sébastien DEGARDIN, Adjoint au Maire de la ville de HAUBOURDIN (59320), délégué aux Pouvoirs de Police,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** le Code de la Route,

CONSIDÉRANT l'intérêt des présentes dispositions pour assurer la sécurité des différentes catégories d'usagers de la route,

ARRETE

Article 1

Instaurons un sens de priorité de circulation en faveur des cyclistes, rue Gabriel Péri, intersection rue Carrière des Ciments.

Article 2

Les cyclistes arrivant de la rue Gabriel Péri (depuis la rue du Général Dame), seront prioritaires sur les autres usagers de la route en circulation, pour rejoindre la rue Gabriel Péri (en direction de la rue des Lostes).

Article 3

Les cyclistes arrivant de la rue Gabriel Péri (depuis la rue du Général Dame), seront prioritaires sur les autres usagers de la route, pour rejoindre la rue Carrière des Ciments.

Article 4

Le fait de contrevenir aux dispositions du présent arrêté est puni de l'amende prévue par les textes et réglements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté entrera en vigueur dès que le marquage au sol et les panneaux de signalisations seront posés par les services de la Métropole Européenne de Lille.

Article 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours a été déposé au préalable.

La juridication administrative compétente pourra également être saisie par l'application telerecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Haubourdin,

Monsieur le Commandant de Police, Responsable du Commissariat Subdivisionnaire de Lomme,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Haubourdin,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Haubourdin le 17/10/2024

Sébastien DEGARDIN, Adjoint au Maire, délégué aux Pouvoirs de police